

Intitulé de la nature de poste « Conseiller pédagogique – formation initiale, suivi des débutants »	
Numéro du poste	2022.05
Missions	<p>Collaborateur direct de l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint auprès de l'Inspectrice d'académie du département de Loire Atlantique, le « conseiller pédagogique – formation initiale, suivi des débutants » contribue activement à l'organisation de la formation, au suivi et à l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires et des enseignants débutants, quels qu'ils soient.</p> <p>Il assure le lien avec l'INSPE dans le suivi de la formation initiale sous toutes ses formes en étroite collaboration avec l'IENA.</p> <p>Il coordonne et anime le réseau des PEMF et MAT. A ce titre, il accompagne la formation de ces personnels en collaboration avec les responsables des missions ou commissions pédagogiques départementales.</p> <p>Il coordonne la formation des T1 et suit l'accompagnement des M2 alternants et des contractuels.</p>
Conditions spécifiques du postes	<p>Poste attribué à titre définitif.</p> <p>L'exercice de ses responsabilités s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'IENA.</p> <p>Une lettre de mission est établie pour une durée de 3 ans.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>Poste ouvert à un enseignant titulaire du CAFIPEMF. Une expérience dans l'accompagnement des stagiaires sera appréciée.</p> <p>Il est attendu du « conseiller pédagogique – formation initiale » de grandes qualités d'écoute et de travail en équipe.</p> <p><u>Compétences particulières liées aux missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -capacités relationnelles et d'ouverture au travail en équipe dans la complémentarité des missions respectives et en liaison constante avec les services administratifs ; -qualités d'organisation, d'anticipation et de régulation ; -compétences dans l'accompagnement et la formation des adultes, l'animation de réunions, la planification d'actions de formation... ; -connaissance actualisée du système éducatif, des programmes d'enseignement en vigueur, des dispositifs variés d'aide pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ; -capacité à analyser des fonctionnements, à formuler des propositions et à rédiger des synthèses... -capacité à élaborer des outils et maîtrise de l'informatique.

	Indemnités : - N°1843 de 125 € indemnité de fonctions conseillers pédagogiques du premier degré - NBI 27 points 126,52 € si titulaire du CAFIPEMF
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste	Madame Delphine Brégeon Pes44@ac-nantes.fr